

**Ville de Bagnols-sur-Cèze
Département du Gard - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 2022-03-034
du Conseil municipal
Séance du 30 mars 2022**

**Date d'envoi des convocations
et de l'Ordre du jour du Conseil municipal : 24 mars 2022
Nombre de Conseillers municipaux : 33
Nombre de Conseillers municipaux présents : 24
Nombre de Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 9
Nombre de Conseillers municipaux absents : 0**

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle – rue Racine sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Anthony **CELLIER**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Nicole **SAGE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Thierry **VINCENT**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Sandrine **ANGLEZAN** procuration à J C REY, Laurence **SALINAS-MARTINEZ** procuration à C. BAUME, Raymond **MASSE** procuration à M. CEGIELSKI, Mourad **ABADLI** procuration à P. BERHOMIEU, Sylvain **HILLE** procuration à C. MUCCIO, Fatiha **EL KHOTRI** procuration à C. BOISSEL, Corine **MARTIN** procuration à A.POMMIER, Pascale **BORDES** procuration à J-L. MORELLI, Audrey **BLANCHER** procuration à T. VINCENT

Conseillers municipaux absents : aucun

Secrétaire de séance : Jean Christian REY

Objet : Création d'un comité social territorial commun

Vu le Code Général de la Fonction publique et ses articles L251-1 à L 254-6 qui prévoit qu'un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 modifié relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant, après consultation des organisations syndicales, de l'intérêt de disposer d'un comité social territorial commun compétant pour l'ensemble des agents de la commune, du CCAS et des établissements rattachés,

Considérant la délibération du conseil d'administration du CCAS permettent le rattachement du CCAS (tous services) au comité social territorial de la ville de Bagnols-sur-Cèze,

Considérant que le nombre d'agents au 1^{er} janvier 2022 est compris entre 200 et 1000 agents,

Considérant que l'élection est fixée au 8 décembre 2022,

Considérant que la question a été présentée à la commission des Moyens généraux du 23 mars 2022,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de créer un Comité Social Territorial commun, avec une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail aux agents de la ville de Bagnols-sur-Cèze, au C.C.A.S. et établissements rattachés,
- de fixer le nombre de représentants titulaire du personnel à 6 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants soit 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants de la collectivité,
- de recueillir l'avis des représentants de la collectivité avec voix délibérative.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 30 mars 2022.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le 05 avril 2022

et publié le 05 avril 2022

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

